

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 janvier 2024

---

ACCÉLÉRATION ET À LA SIMPLIFICATION DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT  
DÉGRADÉ ET DES GRANDES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT - (N° 1984)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE407

présenté par

M. Royer-Perreaut, rapporteur et M. Vuilletet, rapporteur

-----

### ARTICLE 10

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« de division du syndicat ou de Constitution d'un ou plusieurs syndicats secondaires »

les mots :

« de la division du syndicat de copropriétaires ou de la constitution d'un ou de plusieurs syndicats de copropriétaires secondaires ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.